

OCCITANIE

**LA RÉGION**

Pyénées  
Méditerranée

CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE PROJET DE  
SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET  
D'INTERNATIONALISATION»  
(SRDEII)**

**2017-2020**

***Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05/07/1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.***

***Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.***

***Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.***

***Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire du Président de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.***

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**SÉANCE DU 31 JANVIER 2017**

**« AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET  
D'INTERNATIONALISATION »  
(SRDEII)  
2017-2020**

Avis adopté

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

## **SOMMAIRE**

DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE

### **AVIS**

**PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET  
D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)**

**2017 – 2020**

EXPLICATIONS DE VOTES

## **DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANÉE**

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de Région,  
Madame, Monsieur le Conseiller,  
Madame, Monsieur,

Première assemblée plénière pour cette 2<sup>ème</sup> année de mandat du CESER dans la période transitoire, nous sommes réunis aujourd'hui pour adopter plusieurs projets d'avis : le premier a trait au projet de budget primitif 2017 de la Région Occitanie ; le second est relatif à « Quelle stratégie et quelle gouvernance portuaires en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée? », et les 3 autres concernent les projets de schémas régionaux (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le Contrat de Plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles).

Nous avons pu mener à bien ces différents travaux dans des délais améliorés, le Conseil régional nous ayant communiqué les rapports environ 15 jours avant notre séance plénière d'aujourd'hui. Les bonnes relations instaurées entre la Présidente de la Région Carole DELGA et le Directeur Général des Services Simon MUNSCH traduisent cet état de fait. Nous étions même dès décembre 2016 destinataire de l'avant-projet de SRDEII, ce qui nous a permis d'entamer notre réflexion et de transmettre le 22 décembre à la Présidente de Région les premières remarques du CESER sur cet avant-projet. Cet après-midi, Daniel THEBAULT présentera la contribution au SRDEII mais je peux d'ores et déjà vous dire que la Région a pris en compte dans le schéma proposé certaines remarques du CESER émises en décembre.

Dans l'attente du projet de SRESRI, nous communiquons également à Carole DELGA au même moment la note « Promouvoir l'alternance dans l'enseignement supérieur » - fruit des réflexions de la Commission Enseignement supérieur – Recherche – adoptée par le Bureau du 5 décembre 2016.

(...)

### **La Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance : une stratégie par filières**

L'Occitanie est l'une des régions les plus attractives de France tant sur le plan démographique avec plus de 51 000 habitants par an (attractive notamment pour les étudiants), que pour l'emploi, 4<sup>ème</sup> PIB de France, 1<sup>ère</sup> place pour la R&D (3,7 % du PIB dédié), le tourisme, la production d'énergies renouvelables, un tissu industriel majeur avec des sociétés leaders telles qu'Airbus, un tissu de TPE/PME important... C'est la région de l'Hexagone qui génère la plus forte croissance économique. Mais elle a aussi des faiblesses avec un taux de chômage parmi les plus élevés de France, de pauvreté et de précarité, de décrochage scolaire, des zones rurales et urbaines en déshérence.

Ce nouveau territoire doit consolider ses atouts, renforcer son dynamisme et son attractivité mais doit aussi pallier ses faiblesses pour être une « région forte, créative, solidaire pour et avec ses habitants », pour reprendre les termes de la Présidente de Région.

La loi NOTRe renforçant les compétences des régions et prévoyant l'adoption par elles de divers schémas régionaux (SRDEII, SRESRI...), la Présidente de Région décidait d'initier des rencontres territoriales de la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance (au nombre de 18), une démarche novatrice et ambitieuse d'élaboration conjointe de ces schémas régionaux : le schéma de

développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) (élaboré après une concertation avec les métropoles et les communautés ainsi qu'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique), celui dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation (SRESRI) ainsi que le futur Contrat de Plan de développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Ces schémas constituent le socle de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance de la Région pour les cinq années à venir. Les domaines de ces 3 schémas sont imbriqués (économie, emploi, formation, recherche..), aussi la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance a pour objectif d'avoir une vision transversale de ces domaines et d'aboutir à des actions cohérentes permettant à la région de mettre l'emploi au 1<sup>er</sup> rang, de s'inscrire pleinement dans le contexte économique régional, national et mondial.

La région doit pouvoir favoriser le développement international de ses entreprises, être davantage créatrice d'emplois pérennes pour faire face au solde migratoire, se diriger vers les transitions écologique, énergétique, numérique porteur d'emplois nouveaux, faire de l'innovation le levier principal de la croissance, apporter aux jeunes, aux salariés, demandeurs d'emploi et entreprises les compétences adaptées à l'économie en organisant et structurant une offre de formation de qualité, installer une gouvernance partagée et une culture de l'évaluation, mettre l'utilisateur au cœur du dispositif de l'évaluation des politiques publiques ...

Nous avons fait une contribution pour chacun de ces schémas, les rapporteurs vous les présenteront cet après-midi. Daniel THEBAULT présentera la contribution sur le SRDEII, Alain RADIGALES, celle sur le SRESRI et Michèle MERCADIER, celle sur le CPRDFOP.

Je remercie les commissions qui ont travaillé ces contributions (commissions 2, 3, 8 et 4 (SDREII) ; commissions 5 et 6 (SRESRI) ; commission 7 (CPRDFOP)) ainsi que les chargés de mission.

## **SRDEII**

Ces 3 schémas trouveront une première année de mise en œuvre dans le Budget Primitif 2017. Ainsi pour le SRDEII, dès 2017 découleront la définition et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'intervention, directs et indirects, en faveur de l'activité économique et des entreprises dans tous les domaines, en particulier l'innovation et l'internationalisation sur tous les territoires.

Ce SRDEII est complété par le volet métropolitain, comme prévu par la loi NOTRe. Les Métropoles de Toulouse et Montpellier ont ainsi été associées au processus d'élaboration du SRDEII.

Dans notre contribution – j'espère qu'elle sera adoptée – nous notons que ce schéma répond aux attentes et problématiques du territoire et les 4 grandes orientations arrêtées doivent contribuer à favoriser le développement économique de la région (Soutien à l'investissement et à l'emploi ; Innover dans les territoires ; Créer les activités de demain, ouverture à l'international ; Piloter en partenariat, évaluer, simplifier).

Le Conseil régional a axé sa politique économique sur :

- le développement des filières : renforcement des filières industrielles majeures telles que l'aéronautique, le spatial, l'agroalimentaire, les éco-industries, la santé, le numérique, le nautisme..., le soutien aux filières à enjeu local (bois, textile, céramique, pierre, cuir), la structuration des filières émergentes en région (e-santé, silver-économie, chimie verte, automobile et ferroviaire...)

Le CESER apprécie que la filière dermato-cosmétologique soit intégrée à la filière santé, qu'à sa demande la filière nucléaire présente dans le Gard-Rhodanien soit identifiée (potentiel de 5000

emplois industriels en Occitanie). Il se félicite également du renouvellement du plan ADER (plan ADER 4), plan financé par la Région et l'Etat qui permet aux sous-traitants de l'aéronautique de faire face aux mutations industrielles du secteur ; de même pour l'inscription d'un volet agricole dans ce schéma mais affirme le besoin d'une ambition pour bâtir et rendre visible une stratégie régionale agricole.

Par ailleurs, le CESER invite la Région à promouvoir une filière économique des métiers de l'eau, à mieux souligner les axes d'intervention en faveur de la structuration de la filière énergies renouvelables, à faire davantage mention du gisement d'activités qui réside dans la rénovation énergétique des bâtiments

- L'économie de proximité par le biais de la valorisation de l'artisanat, du commerce et les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Ce soutien à ces secteurs permettant une répartition équilibrée des activités économiques sur le territoire est en phase avec les préconisations du rapport du CESER « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ?

- la mise en place d'un ensemble de dispositifs financiers couvrant l'ensemble des besoins des entreprises (création/reprise ou implantation d'entreprises nouvelles).

(...)

**« AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET  
D'INTERNATIONALISATION »  
(SRDEII)  
2017-2020**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 202  
Pour : 198  
Contre : 4

**Rapporteur : Daniel THEBAULT**



## Table des matières

### INTRODUCTION

<b>1. Soutien à l'investissement et à l'emploi.....</b>	<b>2</b>
1.1. La stratégie des filières :.....	2
1.2. Favoriser le financement, la création, transmission-reprise d'entreprises .....	5
1.3. L'industrie touristique sera également prise en compte notamment à travers le développement de la digitalisation. ....	6
1.4. Economie de proximité, artisanat et commerce local .....	7
1.5. Volet agricole.....	7
<b>2. Innover dans les territoires.....</b>	<b>8</b>
2.1. Affirmer l'intérêt général régional : renforcer l'écosystème de production régional dans le périmètre d'intervention et en soutien aux pôles de compétitivité des différentes filières régionales. ....	8
2.2. Maison des métiers de l'industrie : .....	9
2.3. Maisons de la Région : .....	9
2.4. Plan littoral 21 : .....	9
2.5. Volet agricole : .....	10
<b>3. Créer les activités de demain, ouverture à l'international .....</b>	<b>11</b>
3.1. L'économie circulaire et gestion des déchets,.....	11
3.2. Ouverture à l'export .....	12
3.3. Volet agricole.....	13
<b>4. Piloter en partenariat, évaluer, simplifier .....</b>	<b>14</b>
<b>5. Volet Métropolitain :.....</b>	<b>14</b>
5.1. Développement touristique métropolitain.....	14
5.2. Cité régionale des métiers.....	15
5.3. Salons Emploi – Formation – Orientation .....	16

### CONCLUSION

### EXPLICATIONS DE VOTE

## INTRODUCTION

Le CESER tient à mettre en avant l'initiative positive de la Région Occitanie de lancer des concertations territoriales dans les dix-huit territoires, afin de construire, au plus près des besoins des territoires et avec les acteurs locaux, une Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance ainsi que tous les schémas régionaux de programmation afférents (SRESRI, CPRDFOP, SRDEII).

Quatre journées thématiques et dix-huit rencontres territoriales se sont déjà déroulées et le CESER a tenu à participer à chacune d'entre elles. Fort des premiers éléments qui en étaient ressortis, le CESER se posait la question de l'articulation des projets de planifications régionales avec ceux déjà existants, et pour certains conséquents, des deux métropoles de Toulouse et Montpellier et des communautés de communes notamment en matière de développement économique et d'emploi.

Concernant l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le CESER note que ce document répond dans son ensemble aux attentes et problématiques du territoire de l'Occitanie. Le CESER a formulé à la fois des remarques et des propositions par secteur.

Le CESER soutient le Conseil Régional qui souhaite concentrer sa politique économique sur :

- Le développement de filières,
- L'économie de proximité via la valorisation de l'artisanat, du commerce et les entreprises de l'ESS,
- Un « arsenal » de dispositifs permettant de soutenir soit un porteur de projet ayant une « simple idée », soit l'implantation, soit la pérennisation d'une entreprise ayant des difficultés économiques ou pour retrouver un repreneur.

Le CESER se félicite de l'inscription d'un volet agricole dans le SRDEII mais affirme le besoin d'une ambition pour bâtir et rendre visible une stratégie régionale agricole. Le CESER estime donc qu'un plan régional à part entière, comme cela a été fait pour l'économie, pourrait être consacré à un grand projet agricole à l'échelle de la région Occitanie. Ce projet serait la traduction de grandes orientations stratégiques qui donnerait un souffle et une lisibilité aux orientations régionales.

Concernant plus spécifiquement le volet Méditerranée, le SRDEII rappelle que la Région est « ouverte sur le monde » et « sur la Méditerranée (avec les ports de Sète-Frontignan et Port-La Nouvelle) ». Le

CESER rejoint cette caractérisation et insistent sur le côté « Euro-Méditerranéen » de l'Occitanie. En outre, ils préconisent au Conseil Régional d'inclure les ports de Port-Vendres et le port fluvial de l'Ardoise pour compléter la parenthèse ci-dessus. Il serait également nécessaire de préciser que la Région est propriétaire des ports de Sète-Frontignan et Port-La Nouvelle.

Enfin, au vu du volet métropolitain du SRDEII transmis par l'exécutif régional, nous comprenons que ces derniers ont été construits dans le cadre de concertations bilatérales entre la Région et Toulouse Métropole d'une part et Montpellier Méditerranée Métropole d'autre part. Le CESER regrette que les acteurs socio-économiques de ces métropoles ; directement concernées par ces thématiques et par ailleurs associés aux dix-huit rencontres territoriales n'aient pas été consultés spécifiquement sur le volet métropolitain.

Le CESER remarque que le SRDEII a identifié quatre orientations ayant pour objectif de favoriser le développement économique en Occitanie qui seront commentées et amendées :

- Soutien à l'investissement et à l'emploi
- Innover dans les territoires
- Créer les activités de demain, ouverture à l'international
- Piloter en partenariat, évaluer, simplifier

## 1. Soutien à l'investissement et à l'emploi

### 1.1. La stratégie des filières

Le SRDEII répondra aux enjeux de développement des filières économiques fortes composant le territoire d'Occitanie.

- **Renforcer les filières industrielles majeures** telles que l'aéronautique, le spatial, les systèmes embarqués, les industries agro-alimentaires, les éco-industries (eau-énergie renouvelable notamment), la santé, le numérique, le nautisme...
- S'agissant de la filière aéronautique :

La Région bénéficie de filières dynamiques qu'il faut continuer à soutenir par exemple sur l'aéronautique (Pole de compétitivité Aerospace Valley). Le CESER se félicite que le plan ADER

financé par la Région et l'Etat soit repris pour permettre aux sous traitants de l'aéronautique de faire face aux mutations industrielles du secteur.

- S'agissant de la filière agroalimentaire :

Le CESER estime que la politique régionale en faveur du soutien de l'industrie agro-alimentaire (5 millions d'euros par an et crédit FEADER) est essentielle pour maintenir un dynamisme économique dans les territoires les plus ruraux d'Occitanie. En effet, cette filière est composée de quelques grands groupes mais surtout de nombreuses PME réparties sur l'ensemble de la Région.

- S'agissant des éco-industries :

Compte-tenu de l'expertise et du potentiel d'innovation dans le **domaine de l'eau** présents en région, le CESER rappelle tout d'abord qu'il encourage la Région à soutenir les synergies entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises selon trois axes.

Le premier consisterait à développer un espace collaboratif pour renforcer les processus d'innovation et l'internationalisation des savoir-faire, notamment dans le pourtour méditerranéen.

Il s'agirait ensuite de promouvoir une filière économique des métiers de l'eau, fondée sur la culture et l'expérience de la gestion de l'eau, qui exporte ses savoir-faire à l'international, de manière collective et concertée. A cet effet, il est important de mettre en place rapidement des projets multi-acteurs territoriaux, car des stockages supplémentaires devront être prévus pour faire face à la hausse des températures et à la baisse très importante des étiages des cours d'eau en été.

En dernier lieu, les synergies entre les producteurs de données satellitaires et les activités avals doivent se développer, notamment pour les acquisitions de mesures et les transmissions de données. L'objectif est de créer de nouveaux applicatifs dédiés à la gestion de l'eau en temps réel et des systèmes d'information de l'eau. L'expertise internationale de BRL et du pôle de compétitivité Eau doit pouvoir servir à toute l'Occitanie.

Par ailleurs, le CESER souhaite que soient mieux soulignés les axes d'intervention en faveur de la structuration de la **filiale énergies renouvelables (ENR)** en particulier dans les « smart grids » (réseaux intelligents) qui permettront de consommer moins, en se basant sur les travaux en cours de laboratoires toulousains.

Le CESER estime en effet primordial que se développe en Occitanie une filière industrielle régionale des ENR, en confortant le pôle de compétitivité Derbi, afin de faire émerger un plus grand nombre de

projets collaboratifs finançables au niveau européen. Le pôle Derbi mériterait d'avoir une vocation internationale.

- S'agissant de la filière nautique :

Le CESER apprécie la volonté de développer cette filière en Région. Il rappelle néanmoins la nécessité de prévoir des actions pour accompagner l'essor des activités de plaisance (modernisation des équipements pour le développement des métiers de la construction et de la maintenance marine), la filière des sports nautiques et les évènements sportifs et spectaculaires. Le CESER insiste également sur la multiplication du nombre de croisières en Méditerranée. L'activité s'est démocratisée, entraînant un trafic plus important et des jauges de navires nettement supérieures, obligeant les ports à des aménagements conséquents.

- S'agissant de la filière santé :

Le CESER observe que la filière dermato-cosmétologique a été intégrée à la filière santé, considérée comme pouvant jouer un rôle de relais de croissance pour la Région.

- **Soutenir les filières à enjeu local** (bois, textile, céramique, la pierre, cuir) et exploiter les atouts de ses ports de commerce ainsi que ses capacités d'intermodalité et de logistique pour attirer des entreprises sur son territoire,

Le CESER salue la volonté affichée par le Conseil Régional de mettre en avant une **stratégie logistico-portuaire** mais s'interroge sur l'existence réelle, à ce jour, d'une telle stratégie. Le rapport du CESER qui sera voté en session plénière le 31 janvier 2017 propose justement la création d'une stratégie régionale intégrée en matière logistique et portuaire. Dans la même optique, le CESER rappelle la nécessité de mettre en place rapidement une gouvernance unique des ports régionaux.

Le CESER considère que les actions inscrites au SRDEII pour le développement de la **filière de l'éolien offshore flottant** (Deux fermes pilotes à Gruissan et Leucate) sont conformes aux préconisations formulées dans le cadre de la saisine « Prospective 2030 » du 24 mai 2016.

Alors que le SRDEII ne le propose pas, le CESER souhaite que soit identifiées des actions spécifiques pour le développement de **l'activité de croisières** dont l'intérêt touristique et économique est au service de l'ensemble de la région.

Enfin, le CESER apprécie l'action prévue par le SRDEII en matière de développement du Fret Intermodal prévoyant notamment la mise en place d'un ou plusieurs Opérateur Ferroviaire de proximité (OFP) sur les secteurs des ports de Sète et Port-La Nouvelle.

- **Structurer les filières émergentes en région** (e-santé, silver-économie, robotique et drones, biochimie et chimie verte, automobile et ferroviaire, audiovisuel et animation...

Des secteurs de recherche s'avèrent prometteurs, telle la **chimie verte** en Languedoc Roussillon qui peut favoriser l'émergence de nouvelles filières industrielles autour des bio - ressources, afin qu'elles acquièrent une dimension économique porteuse de richesses et d'emplois. En Midi-Pyrénées, le cluster « Chimie verte » a développé un MASTER en collaboration avec l'université Paul Sabatier de Toulouse pour permettre la montée en compétence des salariés, afin de répondre à ce marché mondial en pleine expansion.

Le CESER note qu'à sa demande la **filière nucléaire** (Areva, EDF, CEA) présente dans le Gard-Rhodanien a été identifiée ayant un potentiel de 5000 emplois industriels en région Occitanie.

- **La Filière BTP** : la région met en place un véritable contrat de filière pour le BTP et engagera plus de 800 M€ de travaux d'investissements publics régionaux, en facilitant l'accès à la commande publique des PME régionales favorisant l'économie de proximité, selon le modèle du Small business act.

Le CESER souhaite que le SRDEII fasse davantage mention du gisement d'activités considérable qui réside dans la rénovation énergétique des bâtiments. Les conseillers rappellent que le CESER mène actuellement une autosaisine sur les bâtiments performants au plan environnemental et énergétique, dont les préconisations pourraient être déclinées lors de la mise en œuvre du SRDEII.

## 1.2. Favoriser le financement, la création, transmission-reprise d'entreprises

Depuis la loi NOTRe, la Région a pour objectif de répondre aux problématiques de financement des entreprises par la mise en place d'une chaîne complète de dispositifs financiers plus lisibles allant de l'aide à la création d'entreprises aux financements de projets favorisant la croissance des entreprises. Le SRDEII prévoit également des dispositifs spécifiques pour accompagner les porteurs de projets

souhaitant reprendre une entreprise. Le CESER soutient la Région sur cette problématique qui se retrouve également dans les autres régions françaises.

Le CESER se félicite de ces interventions financières harmonisées qui couvrent l'ensemble des besoins des entreprises. Ces aides sont essentielles pour répondre à la concurrence entre les territoires régionaux qui développent des dispositifs similaires dans le but de dynamiser la création/reprise ou l'implantation d'entreprises nouvelles. Le CESER note que le Conseil Régional prévoit de soutenir des outils d'appui financier (capital risque) pour développer des sociétés jeunes et innovantes.

En outre, le CESER remarque que la région prévoit d'innover en participant directement au capital d'entreprises régionales mais s'interroge sur le critère de sélection de ces entreprises, sur le niveau du fond d'intervention et sur la méthode.

### **1.3. L'industrie touristique sera également prise en compte notamment à travers le développement de la digitalisation**

Le CESER estime que cette orientation est cohérente vis-à-vis des mutations actuelles liées au e-tourisme et en accord avec les préconisations du rapport « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ? »

Le CESER propose aussi de renforcer le tourisme culturel et patrimonial et cela de plusieurs façons :

- Mettre en réseau les acteurs locaux du tourisme et les acteurs de la culture, les inciter à travailler ensemble (les professionnels de la culture et du tourisme utilisent des vocabulaires, des langages et des manières de travailler différentes) et développer une collaboration inter-sites.
- Concevoir un programme adapté de formation au tourisme culturel tant pour les acteurs du tourisme que pour les acteurs culturels, et aussi à la conception graphique et numérique des outils de valorisation des sites et des programmes culturels.

Le CESER prépare une auto-saisine sur le développement du tourisme en Occitanie et apportera sa contribution au schéma SRDTL pour fin juin.

## 1.4. Economie de proximité, artisanat et commerce local

Le CESER note que le SRDEII intègre l'économie de proximité<sup>1</sup> comme un enjeu majeur en sensibilisant les acteurs locaux et en engageant localement des stratégies en faveur de cette proximité et qu'il souhaite maintenir une politique en faveur du soutien de l'ESS permettant ainsi de développer l'économie de proximité. Cette politique est en phase avec les préconisations du rapport du CESER « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030<sup>2</sup>? »

Le Conseil Régional compte également sur la valorisation de l'artisanat et du commerce de proximité pour permettre une répartition équilibrée des activités économiques sur le territoire. Le rapport « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030<sup>3</sup>? » du CESER rejoint cette analyse.

En collaboration avec l'Etat et les acteurs locaux, la région souhaite organiser une veille pour anticiper les mutations économiques afin d'accompagner les entreprises dans leurs choix stratégiques. Le CESER doit y être associé.

## 1.5. Volet agricole

Le CESER regrette que les différentes « Priorités » concernant les entreprises ne prennent pas en compte les spécificités des exploitations agricoles en tant qu'entreprises, qu'il s'agisse par exemple des Priorités « croissance entreprise » ou « prévention et traitement des difficultés »

Pour la « Priorité AGRI 2 : de la terre au produit » qui est globalement satisfaisante, le CESER remarque néanmoins que les conditions d'amélioration de l'accès à l'irrigation gagneraient à être précisées.

Pour la « Priorité AGRI 3 : du produit au consommateur », le CESER note avec satisfaction le soutien aux filières et aux démarches de qualité qui confortent l'excellence de la production alimentaire régionale.

L'association des acteurs de la distribution à la mise en œuvre de ces actions paraît également une garantie importante pour les producteurs et les consommateurs. Cependant, les autres circuits de

---

<sup>1</sup> [http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf\\_nostravaux/A\\_ECOPROXI.pdf](http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf_nostravaux/A_ECOPROXI.pdf)

<sup>2 2</sup> [http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf\\_nostravaux/A\\_ALARY\\_MALVY\\_T1.pdf](http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf_nostravaux/A_ALARY_MALVY_T1.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf\\_nostravaux/A\\_ALARY\\_MALVY\\_T1.pdf](http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf_nostravaux/A_ALARY_MALVY_T1.pdf)



distribution, comme les circuits courts de proximité utilisés par un très grand nombre d'exploitations de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, ne sont pas évoqués.

A propos de « l'Action 3 : une région pionnière et exemplaire pour l'excellence de sa production alimentaire », le CESER note avec satisfaction « le recours à l'approvisionnement local ou régional d'une agriculture différenciée de qualité » et insiste sur la nécessité d'une communication régionale renforcée d'incitation à la consommation des produits locaux de qualité, notamment pour la Restauration Hors Domicile (RHD).

## 2. Innover dans les territoires

L'Occitanie se révèle être une place forte dans la R&D en France qu'il faut désormais structurer. L'objectif de la Région sera de favoriser l'innovation des PME et leurs collaborations entre elles pour accéder plus facilement aux partenariats avec des laboratoires de recherche et les grands groupes. La Région entend favoriser l'implantation de démonstrateurs préindustriels, outils essentiels pour faciliter l'expérimentation d'innovations. Le CESER se félicite de constater que la Région souhaite faciliter l'accès aux marchés publics des PME innovantes.

Le CESER rappelle également qu'en matière d'innovation, le secteur culturel représente un acteur majeur et structurant de la transition numérique (traitement et accès aux données et à l'information, services publics culturels numériques, constitution de gisements de données publiques, scientifiques, patrimoniales en open data) et un levier pour le développement des usages numériques chez le plus grand nombre en réduisant les risques de fracture numérique chez une partie des populations. Les outils de coopération, de financement, de développement des outils culturels numériques doivent faire l'objet de moyens et dispositifs dédiés.

### **2.1. Affirmer l'intérêt général régional : renforcer l'écosystème de production régional dans le périmètre d'intervention et en soutien aux pôles de compétitivité des différentes filières régionales**

Les entreprises bénéficiant des aides de l'Europe, de l'Etat et des collectivités territoriales au titre des appels à projet et de programmes de financement par les collectivités locales (par exemple l'aide à l'investissement des entreprises sur le foncier et/ou l'immobilier d'entreprises) doivent être incitées dans leur commande publique à renforcer et privilégier l'intérêt général régional comme le

font les grandes collectivités, en mettant en place le **Small business act**. L'objectif est de favoriser le « made in France » et la proximité dans les achats.

## 2.2. Maison des métiers de l'industrie

Dans les bassins industriels où sont situées les différentes filières, le CESER estime qu'il faut développer un appareil de formation réactif et efficace (CFA des métiers de l'industrie) en adéquation avec les enjeux industriels locaux. L'objectif serait de mettre en relation bassin d'emploi et bassin de formation et d'emploi (par exemple pour la Mécanic Vallée ou dans le Gard Rhodanien avec le bassin d'Alès)

## 2.3. Maisons de la Région

La région Occitanie est géographiquement aussi vaste que l'Irlande. Pour répondre à cette problématique, elle va mettre en place des Maisons de la Région (relais physiques) dans chaque département pour que chaque acteur économique privé ou porteur de projet puisse bénéficier d'un même accompagnement partout en Occitanie pour privilégier la proximité. Le Conseil Régional pourra également s'appuyer sur le réseau des chambres consulaires régionales.

Dans une perspective de développement équilibré du territoire régional, le CESER persiste néanmoins à considérer que la Région devrait assumer une différenciation territoriale de ses interventions, notamment par la prise en compte des disparités de richesses locales dans ses futures modalités de cofinancement. Il regrette donc que les intentions exprimées dans ce sens par la Région ne soient ni concrétisées ni même reprises dans le cadre du SRDEII.

## 2.4. Plan littoral 21

La région prévoit une Priorité « PLAN LITTORAL 21 » transversale. Les interventions de la Région se mettront en place autour de plusieurs objectifs :

- ✓ Elaborer le Plan Racine 2.
- ✓ Innover dans les filières de l'économie maritime.
- ✓ Requalifier et renouveler les stations touristiques du littoral.

- ✓ Gérer les espaces littoraux, lagunaires et marins.
- ✓ Construire l'identité maritime de la Région.

Le CESER salue les actions prévues par le Conseil Régional en matière de gestion des espaces littoraux

Le CESER se félicite de la mise en œuvre d'une démarche de requalification des stations touristiques du littoral au travers du Plan Littoral 21. Le renforcement de l'attractivité des activités balnéaires sur les zones littorales pour générer des séjours de courte et moyenne durée sur le territoire est primordial.

En outre, il note la présence nouvelle d'une action spécifique sur la mise en place du « **Plan Racine 2** ». Comme il le rappelle dans le cadre de son avis sur le BP 2017, le CESER apprécie l'effort consenti par la Région pour faire aboutir ce plan qui doit définir les priorités et mettre en place des financements importants (notamment de la part de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations) pour l'ensemble des activités liées à la mer sur les prochaines années. Dans le cadre de ce plan, le CESER rappelle au Conseil Régional l'importance de définir des objectifs précis avec des indicateurs de résultat et d'évaluation d'impact. A ce titre, le CESER souhaiterait pouvoir accéder au contenu du Plan Littoral 21 avant sa signature afin d'être en mesure d'apporter une contribution.

Dans le cadre des objectifs présentés dans la Priorité « PLAN LITTORAL 21 », si le CESER note la présence d'actions en faveur de l'innovation dans l'aquaculture / diversification / valorisation des productions halieutiques, il aurait souhaité que le SRDEII prévoit des dispositions particulières sur la rénovation des infrastructures liées à la pêche, sur la réorganisation de la filière ou sur la prise en compte des contraintes écologiques.

## 2.5. Volet agricole

Le CESER note l'importance, en termes d'innovations, notamment pour les secteurs agricoles et forestiers, de faire « remonter les besoins » et de s'y adapter à court et moyen terme » de manière complémentaire dans le temps aux visions à long termes des grands organismes de recherches agricoles. En effet, les innovations de ces secteurs se situent notamment au plan social (modes d'organisations ou mutualisations de services par exemples) et plutôt au plan commercial pour les PME du secteur agroalimentaire.

Enfin, l'hybridation avec des secteurs connexes, en particulier, le numérique ou les éco-industries sont certainement des pistes d'avenir.

Priorité AGRI 4 : de la terre au territoire » : Le CESER note avec intérêt, en particulier pour « l'action 1 : Faciliter l'accès au foncier » les multiples partenariats recensés et en particulier les acteurs du Comité Régional Installation (CRIT), instance de concertation de la profession agricole animée par l'Etat et la Région. Toutefois, les Conseillers souhaitent attirer l'attention sur les problèmes du foncier péri-urbain et sur la nécessité d'installer des agriculteurs en périphérie des villes, grâce à une action forte et coordonnée des différents partenaires. A cet égard, les Conseillers insistent sur la nécessité d'une compensation pour chaque terre agricole utilisée à d'autres fins.

### 3. Créer les activités de demain, ouverture à l'international

La région souhaite valoriser spécifiquement les startups, en créant et développant :

- Des outils financiers et de suivis dédiés aux besoins spécifiques de ces nouvelles entreprises,
- Deux lieux dédiés à Toulouse et Montpellier : « Cités des Startups » offrant à ces nouvelles entreprises sélectionnées par la Région un terreau favorable pour leur développement (par des fablabs notamment).
- Des démarches d'innovation « ouverte » pour permettre de faire travailler ensemble les grands groupes et ces petites entreprises.

Plus généralement, la Région en tant que chef de file depuis la loi NOTRe coordonnera pour plus de lisibilité le réseau des opérateurs et partenaires de la création/reprise d'entreprises en harmonisant et simplifiant les dispositifs. Le CESER soutient cette démarche qui apparaît essentielle pour faciliter la compréhension des différents dispositifs par les porteurs de projet. Le CESER se félicite ainsi que la politique régionale qui sera menée favorise le « continuum entreprise » : de la simple idée vers la startup, puis la TPE, la PME, l'ETI vers le « Grand groupe ».

#### 3.1. L'économie circulaire et gestion des déchets

Le CESER salue la volonté de la Région de devenir un territoire à énergie positive en 2050.

Le CESER appelle à la vigilance quant à l'articulation et la cohérence des orientations des futurs SRCAE et Plan régional de prévention et de gestion des déchets avec celles du SRDEII. En outre, les conseillers souhaitent que soient davantage explorées les conditions dans lesquelles l'économie circulaire pourrait entrer dans une phase d'industrialisation plus marquée et devenir un axe de développement économique à part entière. Elle répond en effet à des enjeux multiples, tout en

conciliant préservation de l'environnement, valorisation des ressources locales et création d'activité et d'emplois non délocalisables, elle permet d'exporter des savoir-faire sur les marchés internationaux.

Le rapport du CESER « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ? » préconise de développer l'économie circulaire. Elle sera favorisée par la Région en menant une politique incitative vis-à-vis des entreprises.

### 3.2. Ouverture à l'export

Le Conseil Régional mènera également une politique incitant les entreprises d'Occitanie à s'ouvrir vers l'exportation et à s'associer pour gagner des parts de marché à l'international. Le CESER encourage cette initiative si elle vise à développer le réseau d'entreprises pour partager leurs expériences sur les marchés internationaux.

La Région renforcera également son attractivité grâce à la promotion de la qualité de vie en Occitanie et à la qualité de ses écoles et infrastructures, pour inciter les entreprises exogènes à s'installer. Un comité stratégique Export et un comité stratégique Attractivité pilotés par la Région réuniront l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés pour bâtir un plan d'actions communes. La synergie de tous les acteurs est vue par le CESER comme un élément positif améliorant l'efficacité des actions de chacun. Le Conseil Régional s'appuiera sur le réseau des conseillers au commerce extérieur et les chambres consulaires.

Pour favoriser les exportations, le CESER comprend que la volonté régionale est de renforcer le lien entre les entreprises régionales et la chaîne logistique et portuaire dans son ensemble. Le CESER considère cependant qu'il serait nécessaire d'ajouter une dimension « logistique » et la convergence vers un « guichet régional unique logistique et intermodal » pour les entreprises régionales qui souhaitent développer des activités à l'import/export. Le CESER rappelle qu'un système logistique efficace constitue un atout essentiel permettant d'augmenter la part de valeur ajoutée en région due à l'export.

Dans ce cadre, le futur « **Comité Stratégique Export** » pourrait également aborder la question de l'offre logistique (intermodale, intelligente et intégrée) avec les ports de commerce régionaux comme portes d'entrée/sortie sur le territoire (des Pyrénées au Rhône) et les zones logistiques + Parcs Régionaux d'Activités Economiques (PRAE) comme composantes essentielles de la chaîne

globale. Cette offre logistique pourrait représenter une plus-value importante pour les entreprises régionales qui souhaitent développer ou consolider une activité à l'export en profitant des infrastructures régionales et d'une offre de services complémentaires.

Le CESER note la présence de partenariats envisagés pour développer des réseaux à l'international sur des pays stratégiques tels que « les pays de la Méditerranée (porte d'entrée de l'Afrique). Le CESER apprécie cette volonté régionale et réaffirme sa position sur le nécessaire renforcement des coopérations nord-sud/sud-nord dans un paysage euro-méditerranéen.

### 3.3. Volet agricole

Le CESER note avec satisfaction que si la viticulture est l'une des filières essentielles de la région en matière d'exportation, il s'agit également de « bâtir une stratégie régionale adaptée aux enjeux différenciés des filières régionales ». A propos de cette priorité, le CESER s'interroge sur les modalités d'exploitation du « potentiel du nouveau nom de la région en termes de promotion des produits et d'attractivité internationale ».

**« Priorité AGRI 1 : le renouvellement des agriculteurs en Occitanie »** Le CESER note avec satisfaction la prise en compte de cette priorité très importante pour la région : une réflexion transversale sur ce sujet est en cours au CESER, pour étudier les conditions nécessaires à la transmission et à la reprise des exploitations agricoles (accès à l'eau et au foncier, rentabilisation de l'exploitation pour dégager un revenu correct pour l'agriculteur en améliorant les conditions d'exercice de son métier).

A cet effet, un bilan des installations par tranches d'âges permettrait de réaliser une étude précise de la politique d'installation (en particulier celles qui n'ont pas bénéficié de la DJA, soit 2/3 d'entre elles) dans le but de comprendre les raisons qui ont empêché les agriculteurs d'y accéder. De même, un bilan annuel de cette politique permettrait de réorienter les enveloppes financières non consommées pour assurer le maximum d'installations effectives dans la région. Avec l'accès au foncier, la possibilité de disposer de bâtiments agricoles détermine également le nombre d'installations.

Le CESER note avec intérêt le développement précis de cette « priorité ».

Dans le détail, pour les « Actions 1 : renforcer l'attractivité de la création d'activités en agriculture » (page 181), le CESER pense qu'une réflexion sur des indicateurs complémentaires ou un croisement des différents indicateurs des fiches « Actions » de cette priorité serait intéressant. Par exemple, les indicateurs de « l'Action 2 : développer un parcours d'accompagnement à l'installation pour tous » mentionnent « l'évolution quantitative des nouveaux projets et l'évaluation qualitative de

l'accompagnement réalisé ». Un indicateur du « Taux d'installation par tranche d'âge et par territoire » permettrait par exemple de faire des bilans annuels et de réorienter les financements de l'enveloppe « Installation ».

## 4. Piloter en partenariat, évaluer, simplifier

La Région est garante d'une cohérence d'ensemble et d'une coordination des différents acteurs du développement économique en Occitanie. Elle s'attachera à simplifier les dispositifs d'aides aux entreprises.

Son action sera évaluée à mi-mandat pour éventuellement adapter ses interventions économiques aux nouvelles évolutions économiques. Par ailleurs, des comités stratégiques régionaux devront être créés avec les différents partenaires identifiés dans les grands domaines de l'export, attractivité, innovation et filières industrielles. Le CESER se réjouit que les actions du Conseil Régional soient évaluées.

## 5. Volet Métropolitain

Le CESER salue la coopération engagée entre la métropole de Toulouse et celle de Montpellier. Elles ne doivent pas se considérer comme concurrentes mais doivent plutôt rechercher alliance et complémentarité. Le Conseil Régional et les métropoles s'inscrivent dans une démarche partenariale approuvée par le CESER.

Le volet Métropolitain ayant été intégré au SRDEII, les **aspects formation et emploi** détaillés dans ce schéma font l'objet d'une analyse particulière du CESER en suivant :

### 5.1. Développement touristique métropolitain

- Action 3 –pour Montpellier Méditerranée Métropole
- Action 4 – pour Toulouse métropole

Cibles / démarches de professionnalisation qui œuvrent pour la qualité de l'accueil touristique (apprentissage des langues, connaissance du patrimoine...)

La situation des travailleurs saisonniers dans les secteurs de l'agriculture, de l'économie du littoral et du tourisme<sup>4</sup> se pose de manière aiguë sur le territoire (demande de professionnalisation forte et de sécurisation de leurs parcours professionnels). Or, les travailleurs saisonniers représentent de 52 à 60 % des projets de recrutement, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine de certains départements d'Occitanie.

Fort de ce constat et considérant que la formation des ces publics est essentielle, le CESER considère que ces travailleurs doivent disposer des mêmes droits que les autres pour qu'ils puissent construire, eux-aussi, un véritable parcours de formation tout au long de la vie, sécurisé, alternant périodes d'activité, périodes d'inactivité et périodes de formations.

Le CESER pense qu'il est nécessaire d'œuvrer en faveur d'une offre de formation professionnelle adaptée au travail saisonnier en :

- donnant la possibilité aux travailleurs saisonniers de disposer de parcours de formation modulaires qui tiendraient compte des contraintes qui sont les leurs (forte disponibilité/ mobilité/ nécessité de pluricompetences, etc.).
- intégrant l'importance des spécificités des métiers et les contraintes dans les contenus des formations mais aussi auprès des formateurs.
- accompagnant les travailleurs saisonniers dans la construction de leurs parcours ainsi que leurs projets professionnels pour les aider à construire leurs projets de formations, de VAE (Validation des acquis de l'expérience) et les aider dans leur accès à des sources de financements (Région, OPCA, Fongecif, etc.).
- réfléchissant sur la question de l'implantation géographique des organismes de formation et de leur éloignement des lieux d'activités saisonnières.

Toutes ces propositions seront largement développées dans l'avis du CESER sur « l'Emploi saisonnier en Occitanie : gestion et sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers » - Assemblée plénière du 21 mars 2017 (à venir).

## 5.2. Cité régionale des métiers

- Action 14 – pour Montpellier Méditerranée Métropole
- Action 10 – pour Toulouse métropole

---

<sup>4</sup> Les emplois saisonniers du secteur du tourisme représentent la moitié des emplois permanents



Pour le CESER, il est essentiel que, d'une part soit précisée de quelle façon ces nouveaux lieux d'accueil et d'information créés dans le cadre d'un réseau régional de type « Cité des métiers » s'articuleront avec l'ensemble des guichets uniques existants (MCEF, Maisons publiques de l'emploi, etc) et à venir (les nouvelles Maisons de la Région). Le CESER encourage fortement la Région et les Métropoles à veiller tant à la cohérence des structures entre elles, et notamment l'articulation des missions entre les différents et nombreux acteurs du réseau SPRO, qu'à l'équilibre dans la répartition des financements à destination des publics, selon le niveau de formation.

D'autre part, qu'une cohérence globale entre les structures soit privilégiée afin d'éviter une multiplication de lieux ayant les mêmes missions sur un territoire ; ce qui nuirait à la lisibilité des services des collectivités en matière d'information et d'orientation en direction du citoyen.

Le CESER affirme, par ailleurs, qu'il est nécessaire que l'ensemble de ces nouvelles Cités des Métiers ainsi que les futures Maisons de la Région s'appuient sur deux éléments structurants essentiels, qui ont su faire leurs preuves jusqu'à présent pour un développement optimal sur l'ensemble du futur territoire régional :

1. Le réseau AIO (Accueil, information, orientation) particulièrement développé en ex-région LR (cf. la Charte régionale de l'AIO et les comités de coordination territoriaux, chargés de son animation)
2. Les MCEF (Maisons communes emploi formation), véritable lien formation-emploi sur le territoire midi-pyrénéen, qui faisaient partie du « réseau rénové et optimisé support principal du futur SPRO » de l'ex-région MP et qui s'inscrivaient dans une démarche de labellisation Cité régionale des Métiers.

### **5.3. Salons Emploi – Formation – Orientation**

- Action 15 – pour Montpellier Méditerranée Métropole
- Action 11 – pour Toulouse métropole

Le CESER salue l'initiative collective de vouloir mettre en place des salons métropolitains sur le thème de l'emploi, de la formation et de l'orientation de manière coordonnée entre Toulouse Métropole et l'ensemble des villes moyennes de la Région Occitanie, pour un développement équitable et équilibré des territoires entre eux.

Le CESER restera attentif à leur mise en œuvre effective et là aussi, de leur articulation avec les autres salons portant sur la même thématique en région.

Le CESER demande aussi que des moyens de transports collectifs adaptés soient organisés pour ces manifestations et ainsi faciliter les déplacements des publics concernés et éloignés des chefs lieux des départements et des deux Métropoles.

## CONCLUSION

Le CESER salue la mise en place de critères d'éco-conditionnalité des aides aux entreprises. Les conseillers estiment indispensable de coupler ceux-ci avec des démarches d'information et de formation auprès des dirigeants et salariés, afin d'assurer auprès d'eux l'acceptabilité des changements induits par la transition écologique et énergétique. Le CESER est conscient que pour les TPE, un accompagnement spécifique doit les aider à intégrer les nouveaux enjeux environnementaux. Le CESER s'interroge sur le risque d'instaurer trop de critères contraignants qui peuvent décourager les chefs d'entreprises à monter un dossier de subvention régionale.

Le CESER souhaite également que l'instruction des dossiers de demande de financement soit le plus court possible pour répondre rapidement aux problématiques des entreprises qui ont besoin d'être de plus en plus réactives.

Le CESER estime cependant que la Région se doit d'examiner la bonne utilisation de l'argent public qu'elle distribue en vérifiant l'équité et la transparence financière d'une entreprise éligible à une aide, avant l'octroi d'une subvention.

Depuis la loi NOTRe, la Région ne peut plus s'appuyer sur des cofinancements départementaux pour développer sa politique économique. Désormais, les EPCI sont dotés de la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises et peuvent octroyer des aides spécifiques. Le CESER estime qu'il y a donc un risque de concurrence économique accrue entre les différents EPCI qui peuvent être tentés de mettre en place des dispositifs d'aide à l'implantation d'entreprises toujours plus avantageux.

Le CESER se félicite de l'inscription d'un volet agricole dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) mais affirme le besoin d'une ambition pour bâtir et rendre visible une stratégie régionale agricole.

**Depuis la loi NOTRe, la Région est le chef de file du développement économique dans les territoires. Le CESER estime que le SRDEII est un programme très ambitieux qui balaye l'ensemble des champs du développement économique local. Le CESER attend d'avoir les éléments chiffrés plus précis lui permettant d'apprécier les points forts et les priorités de ce schéma et notamment sur la gouvernance, le pilotage et la mise en œuvre de ce schéma en lien avec ceux de la formation, l'enseignement supérieur et de la recherche.**

**EXPLICATIONS DE VOTE**

## **EXPLICATIONS DE VOTE**

### **1<sup>er</sup> COLLEGE**

Monsieur Michel BAYLAC

Représentant la Chambre Régionale d'Agriculture

### **2<sup>ÈME</sup> COLLEGE**

Madame Chantal GRIN

Représentant le Comité Régional de la CGT

### **3<sup>ème</sup> COLLEGE**

Monsieur Olivier-Ronan RIVAT

Représentant la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire

---

Suffrages exprimés : 202

Pour : 198

Contre : 4

Avis adopté

## Intervention de Monsieur Michel BAYLAC

---

Représentant la Chambre Régionale d'Agriculture

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Le 1er collège a longuement débattu sur « l'économie de proximité » et plus globalement remarque que le budget respecte un bon équilibre territorial avec un effort important sur les différents axes et sur les moyens engagés, pour soutenir les petites entreprises et l'économie sociale et solidaire.

L'effort en direction des PME et PMI est également remarqué et exprimé, cependant avec un doute sur le passage effectif des discours très engagés sur l'opérationnalité du Plan BTP... Après de nombreux échanges, il est confirmé de souligner la volonté et l'effort en direction du tissu économique considéré.

Sur le volet agricole, pour développer et maintenir des productions et leurs transformations alimentaires de proximité, il est préconisé de porter un message fort sur les enjeux « de la consommation « locale », des productions locales ». Il est anormal que 80 % de la viande consommée sur Toulouse soit produite hors de notre territoire national.

Tous les dispositifs et moyens doivent être mobilisés dans ce sens :

- La marque ombrelle sud de France,
- Les signes officiels de qualité
- Le SISQA, vitrine de nos produits régionaux.

Cette démarche doit s'inscrire dans la durée pour accompagner le déploiement et l'ancrage, de chaînes de valeurs au cœur des filières locales. Sans pénaliser le développement de la vente vers d'autres horizons... Le potentiel d'un bon ratio d'achats publics et privés d'Occitanie couplé à la capacité de production doit être réalisé, d'autant que la population augmente et que des emplois doivent être maintenus et créés localement.

Le 1<sup>er</sup> collège partage les craintes du CESER pour la « priorité AGRI 2 » sur les conditions d'accès à l'irrigation.

Pour la priorité AGRI 4 de la terre au territoire, il est évidemment très important de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, faciliter l'accès au foncier est une priorité régionale bien

identifiée par le comité régional installation transmission (CRIT) et les SAFER. Il est important d'avoir une attention toute particulière sur le foncier périurbain, sur la nécessité d'installer des agriculteurs autour des villes mais également de compenser les terres agricoles ayant changé d'orientation.

Le terme de filière est repris de façon générale, ce qui ouvre un débat sur la possibilité pour le CESER de proposer la promotion d'une politique de soutien aux filières régionales... Les avis sont partagés sur cette question, suite aux déboires vécus par des petites et moyennes entreprises dans certaines filières, ce qui permet de mettre en évidence le risque de confusions entre les logiques des filières industrielles nationales et internationales, avec le fonctionnement viable de différentes filières locales qui doivent impérativement avoir approche différente, notamment au niveau du travail collaboratif. Une bonne part de la réponse aux besoins de la population régionale, pourrait être satisfaite à partir de productions mobilisant des ressources et matières premières accessibles ou présentes dans le territoire.

Accompagner et stimuler la création de chaînes de valeur opérationnelles produisant des effets de leviers positifs et un meilleur ancrage de la valeur, au cœur de différentes filières en Région Occitanie pourrait être une piste.

A propos du Plan BTP, avec l'engagement de la Région de plus de 800 millions d'euros, il est bien appréhendé par le secteur qui est partie prenante et impliqué dans le « contrat de filière bâtiment » autour de projet régional. La volonté politique se traduit par des sorties opérationnelles et un bon investissement des entreprises qui s'organisent pour être au rendez-vous.

A la question des prescriptions des modèles et modes opératoires qui produiraient un faible ancrage de la valeur ajoutée dans l'économie locale ou aux risques de dérives selon différents axes. Il est rappelé que « les mémoires techniques » seront un moyen de vigilance et d'arbitrage avec des indicateurs « Economiques, sociaux, environnementaux, ... » qui permettront de filtrer les mauvaises pratiques.

Le 1<sup>er</sup> collègue se félicite de la volonté de la Région de favoriser les initiatives et l'innovation.

Nous serons très attentifs à la mise en place des outils financiers dédiés à la mise en place de cette économie circulaire que chacun appelle de ces vœux mais dont on ignore parfois le contenu. Sa réussite passe par la capacité des entreprises et des citoyens à s'approprier et à mettre en place des politiques visant à réussir la triple performance économique sociale et environnementale.

Le 1<sup>er</sup> collègue souligne avec intérêt la future création du « comité stratégique export ». Celui-ci devra bien sûr se pencher sur l'offre logistique globale.

L'attractivité de notre région passe aussi par le tourisme. Nous partageons l'avis proposé par notre rapporteur sur la nécessité de mettre en réseau les acteurs de tous les territoires, professionnels du

tourisme, les collectivités locales, le tissu associatif dans sa diversité. Nous devons continuer à nous inscrire dans la modernité et la réactivité.

En conclusion, nous voterons l'avis du CESER sur le SRDEII car il reprend de façon globale les attentes des acteurs du 1<sup>er</sup> collège et il s'inscrit dans une volonté de rapprochement entre toutes les composantes de notre si belle société humaine.



Madame Chantal GRIN

---

Représentant le Comité Régional de la CGT

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

La CGT apprécie la mise en place de la conditionnalité des aides régionales, notamment concernant la lutte contre toutes les discriminations.

Cependant, nous souhaitons la mise en place d'une instance de contrôle indépendante, non seulement sur l'utilisation de l'argent, mais encore sur les résultats obtenus et le respect de clauses de conditionnalité.

En cas de non-respect des règles, notamment en matière de sauvegarde de l'emploi et d'investissement productif, la restitution des aides doit être effective.

Cette instance de contrôle devrait intégrer la société civile et les organisations syndicales.

La CGT souhaite que les instances représentatives du personnel (lorsqu'elles existent) soient consultées préalablement à l'attribution et à l'utilisation des aides.

Quelques observations concernant les activités agricoles, agroalimentaires et forestières. Une approche traditionnellement basée sur le soutien aux filières ou sur un financement à l'agriculture biologique ne suffit pas pour répondre aux défis actuels.

Nous partageons l'avis du CESER concernant l'opportunité que peut constituer la Restauration Hors Domicile (RHD) notamment dans le cadre d'une restauration territoriale scolaire ou d'entreprise basée sur la valorisation des produits locaux.

De même, nous apprécions l'idée d'une gouvernance renforcée qui rompt avec l'idée que l'agriculture et la forêt ne seraient que l'affaire des seuls professionnels.

**La CGT votera l'avis du CESER, tout en restant vigilante sur les modalités d'application des aides régionales.**

Monsieur Olivier-Ronan RIVAT

---

Représentant la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire

Madame La Vice –Présidente de la Région

Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Occitanie,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour le groupe « Associations » du 3ème collège, composé des associations de : consommateurs, retraités et personnes âgées, familles, parents d'élèves, sports, culture, jeunesse et éducation populaire, droits des femmes et planning familial, environnement, cynégétique et économie sociale et solidaire.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président et du bureau de la commission 4. Nous le remercions tout particulièrement de son engagement et de la qualité du travail en tant que rapporteur de cet avis sur le SRDEII.

Le SRDEII a un dénominateur commun avec les 2 autres schémas régionaux : l'EMPLOI.

Les chiffres clés de la région présentent une région dynamique et attractive. Ils présentent également un potentiel d'innovation important mais avec un taux de chômage élevé sur certains territoires.

Le diagnostic fait apparaître la nécessité de refonder les partenariats régionaux avec les acteurs des territoires pour piloter, copiloter la stratégie du SRDEII.

La large concertation des acteurs économiques a eu lieu et a sans doute permis à chacun de s'exprimer sur sa vision des actions à développer ou à accompagner.

Pour les acteurs de la CRESS Occitanie, notre contribution s'inscrivait clairement dans une co construction d'une politique de développement de l'ESS transversale pour maintenir, développer ou créer des activités et des emplois durables, et aussi continuer à être un vecteur d'innovation sociale.

Notre contribution s'appuie également sur notre représentativité sur l'ensemble du territoire :

- 22 800 établissements employeurs dont 18900 associations
- 211 800 salariés dont plus de 80 % dans le secteur associatif.

- 74 % des emplois sont hors métropoles, et souvent implantés dans les territoires ruraux, ce qui crée un lien social nécessaire à la vie des citoyens.

Pour notre secteur, le SRDEII présente un certain nombre d'actions à entreprendre pour rendre plus efficient l'ESS au service de l'utilité sociale.

L'ESS regroupe des structures de nature et de branches d'activité différentes. Leur forme juridique est variée mais elles partagent ensemble le sens du bien commun.

Les associations, les coopératives et les mutuelles depuis le 19ème siècle inscrivent clairement leurs actions dans le fait que l'être humain est placé au cœur de l'économie. Il en constitue la finalité. L'ESS est une réalité locale, concrète et équitable.

Le but non lucratif et la gouvernance démocratique sont deux piliers de cette économie.

L'ESS rassemble bien, confirmé par la loi de 2014, les acteurs, les associations, les structures, les entreprises qui présentent un visage atypique dans l'économie française et qui doivent se retrouver également dans leur finalité dirigée vers l'intérêt général.

Le SRDEII doit absolument prendre en compte cette identité.

Il doit prendre en compte le fait que des coordinations au sein de la CRESS Occitanie participent au quotidien et depuis très longtemps dans le champ de l'économie et de l'emploi au service de l'intérêt général.

Le secteur associatif représente plus de 80 % des emplois de l'ESS. Ce n'est pas le hasard. Il a su se professionnaliser et répondre aux besoins sociaux.

Mieux : il œuvre depuis toujours comme acteur majeur de l'innovation sociale.

Pas pour augmenter sa productivité mais bien pour permettre à chacun d'entre nous de mieux vivre, et de construire des réponses aux nouveaux besoins sociétaux et sociaux.

Le SRDEII doit donc conforter ce rôle et cette place de l'ESS car soyons prudent !

Nous avons des emplois non délocalisables ? Oui certainement mais jusqu'à quand ?

Dans certains secteurs, le numérique chamboulera nos pratiques !

De même, certaines activités dites solvables sont en concurrence directe avec le secteur marchand comme la petite enfance ou encore l'aide à domicile !!, ce même secteur marchand, laisse au secteur associatif ces mêmes activités peu solvables, sur les territoires non urbains, ou vers des publics socialement fragiles.

Le SRDEII doit donc dans son diagnostic, dans ses enjeux, dissocier nos missions essentielles des moyens que nous utilisons.

Pour exemple, l'activité commerciale ne peut pas être une fin en soi !

La région préconise donc de promouvoir et de développer l'ESS, d'accompagner les porteurs de projet, de développer l'innovation sociale, de favoriser la coopération et la mutualisation, de préparer les entreprises au renouvellement générationnel et de d'accompagner les associations employeuses dans une démarche entrepreneuriale.

Elle doit impérativement en premier lieu s'appuyer sur la Chambre régionale de l'ESS et sur ses composantes.

L'ingénierie d'accompagnement est une réelle compétence de nos membres.

Le mouvement associatif Occitanie par exemple a su développer un savoir faire dans ce domaine. Il en est de même des incubateurs pilotés par l'URSCOP.

Travaillons en complémentarité !

Valorisons l'existant !

Soutenons l'Invention de nouveaux services pour mieux vivre ensemble sur nos territoires

**En conclusion, le groupe « Associations » votera l'avis du CESER.**